



# Conseil municipal du 14 janvier 2013

## P R O C E S - V E R B A L

---

20 conseillers étaient présents : Hubert Bolliet - Bernadette Chamoussin - Jean Pierre Chenu - Roland Chenu - Roger Chenu - Agnès Counil - Laurent Desbrini - Jean Yves Dubois - Astrid Gal-Collot - Michel Genettaz - Candice Gilg - Audrey Jacquier - Corine Maironi-Gonthier - Bruno Martinod - Christian Milleret - Gilbert Nogues - Olivier Rimbault - André Traissard - Xavier Urbain - Dominique Vial

3 conseillers étaient excusés : Isabelle Etiévent (pas de pouvoir) - Monique Ruffier (donne pouvoir à Corine Maironi-Gonthier) - Lucien Spigarelli (donne pouvoir à Jean Pierre Chenu)

\* \* \* \* \*

A 20 heures, M. Jean-Pierre Chenu, Maire d'Aime, ouvre la séance du Conseil municipal.

Il est ensuite procédé à l'élection du secrétaire de séance. A l'unanimité, Astrid Gal-Collot est élue.

Sylviane Bastard Rosset procède à la lecture des délibérations de la réunion du 6 décembre 2012 qui ne suscite aucune remarque des membres présents.

\* \* \* \* \*

## **I - Finances, ressources humaines et administration générale :**

---

### **1 - Mix Moutain 2013, participation complémentaire de la Commune au budget animation de l'ASP de Plagne Montalbert**

.....Le Conseil municipal décide d'octroyer, à l'unanimité, une participation de 8 000 € pour l'organisation de la 2<sup>ème</sup> édition du festival Mix Mountain, qui se déroulera à Plagne Montalbert du 28 janvier au 1<sup>er</sup> février 2013.

### **2 - Plagne Rénov' : subventions attribuées**

.....Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le contrat de subvention à intervenir avec M. et Mme CHAVINIER, ainsi que le versement de la subvention d'un montant de 2 500 € pour la rénovation de leur appartement à Plagne Aime 2000.

.....Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le contrat de subvention à intervenir avec M. et Mme Christophe FUMERY, ainsi que le versement de la subvention d'un montant de 2 222 € pour la rénovation de leur appartement à Plagne Aime 2000.

.....Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le contrat de subvention à intervenir avec M. et Mme Claude OUDOT, ainsi que le versement de la subvention d'un montant de 1 442 € pour la rénovation de leur appartement à Plagne Aime 2000.

### **3 – Décision modificative n°2 au budget du lotissement des Chaudannes II**

.....Le Conseil municipal décide d'approuver, à l'unanimité, la décision modificative n° 2 au budget du lotissement des Chaudannes II :

- . Section de fonctionnement : recettes → transfert de 31 620 € entre les chapitres 70 et 42.
- . Section d'investissement : dépenses → transfert de 31 620 € entre les chapitres 16 et 40.

### **4 – Approbation des restes à réaliser du budget communal et du budget de l'eau et de l'assainissement**

.....Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver l'état des restes à réaliser sur le budget au 31 décembre 2012 :

1) budget eau et assainissement : l'état des restes à réaliser de la section d'investissement du budget eau et assainissement est arrêté à 24 332 euros, en recettes.

2) budget communal : l'état des restes à réaliser de la section d'investissement du budget communal est arrêté à 469 250 euros en dépenses et à 270 537 euros en recettes.

### **5 – Contrat d'aménagement de la gare d'Aime La Plagne phase 2 : demande de subvention au Département**

.....Le Conseil municipal décide d'approuver, à l'unanimité, le projet de convention avec le département de la Savoie venant compléter le « contrat d'aménagement de gare », pour un montant estimatif de 116 500 € relatif aux acquisitions foncières et 124 836 € pour les travaux soit un total de 241 336 € financé par le Conseil général de la Savoie et les collectivités d'Aime, Macot, le SIGP ainsi que le centre commercial pour l'accès le concernant.

## **2 - Urbanisme et affaires foncières :**

---

### **6 – Aime Bourg : principe d'aménagement d'une maison de santé pluri-professionnelle sur les parcelles B 893, 895 et 896**

.....Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'étude de faisabilité pour la réalisation d'une maison de santé pluri-professionnelle sur les parcelles cadastrées section B n° 893, 895, 896, lieudit Le Replat à Aime.

### **7 – Lotissement de Tessens : vente du lot n° 17 à M. et Mme Lo Surdo et Bertillon**

.....Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la vente à M. Fabien LO SURDO et Mademoiselle Anaïs BERTILLON du lot n° 17 du lotissement d'habitation de Tessens, d'une superficie de 371 m<sup>2</sup>, pour le prix de 45 000 €.

### 3 – Travaux :

---

#### 8 – Autorisation donnée au Groupement pastoral de Montgirod Villette de réaliser une piste d'alpage sur des parcelles communales, montagne de Villette, secteur de Plan Marmots

.....M. le Maire expose au Conseil municipal que le groupement pastoral de Montgirod/Villette souhaite améliorer la desserte interne des deux unités pastorales communales afin de minimiser les trajets journaliers (coût et temps de travail) et de rationaliser la conduite pastorale (utiliser le bon quartier depuis le bon "camp de base"). L'avant-projet sommaire des travaux a été établi par la Direction Départementale des Territoires 73 (DDT), le montant total des travaux et maîtrise d'œuvre est évalué à 139 513,75 € H.T. avec un taux de subvention maximum de 75 % pour la partie investissement.

Ainsi, le Conseil municipal est sollicité pour donner son accord au Groupement pastoral de Montgirod/Villette pour la réalisation de ces travaux de desserte qui sont situées sur l'emprise foncière communale parcelle OT-0001.

#### 9 – Marché des vitrages de l'école P. Borrione : application des pénalités de retard

.....Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'application des pénalités de retard pour un montant de 4 250 € à la société ATELIERS DE LA MENUISERIE, titulaire du marché n° 12TX12.

### 4 - Divers et informations au conseil municipal :

---

#### 10 – Compte-rendu des décisions prises par délégation de l'assemblée délibérante

.....Depuis le 6 décembre 2012, les décisions suivantes du Maire et/ou de l'adjoint subdélégué ont été prises (articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales) :

##### ✓ Pour des services

*Tranche supérieure ou égale à 0 € et inférieure à 20 000 € HT :*

. Contrat de services pour le logiciel Mensura – Géomensura, 44 702 Orvault cedex – Montant HT : 500 €

##### ✓ Pour des services

*Tranche supérieure ou égale à 20 000 € et inférieure à 90 000 € HT :*

. Nettoyage des sanitaires publics et de la médiathèque – Sarl SMI ALP, 73260 Aigueblanche – Montant HT : 35 519,20 €

##### ✓ Décisions du Maire

. Convention d'occupation à titre précaire du local de la police municipale de Montalbert du 15/12/12 au 30/04/13 – Office Immobilier de la Plagne – Montant : 300 €/mois.

. Bail de location de la caserne de gendarmerie d'Aime – Etat – Montant : 88 000 €/an.

#### 11 – Convention de partenariat avec le SIGP, les ESF de Plagne Aime 2000 et Plagne Montalbert

.....Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la convention de partenariat avec le SIGP, les écoles de ski de Plagne Aime 2000 et de Plagne Montalbert concernant l'organisation d'un enseignement du ski suffisamment important et de qualité et la réalisation de missions d'intérêt général (animations, missions de secours, ...) et propose d'y souscrire.

## **12 – Présentation de l'étude des Versants d'Aime sur la thématique du tourisme estival**

.....Jean Yves Dubois présente aux élus l'étude réalisée par Mlle Sandrine Clair (étudiante en master 2 loisirs, tourisme et développement territorial) sur le tourisme estival en montagne, pour la Communauté de Communes des Versants d'Aime.

Il s'agit d'un état des lieux du tourisme estival, avec rappel du contexte, propositions de stratégie et élaboration de plans d'actions pour développer l'offre touristique l'été.

Jean Yves Dubois précise que ce document essaie de définir un projet de territoire (à l'échelle de la Tarentaise), et que les actions qui en découleront devront être envisagées dans l'intérêt communautaire.

## **5 – Information supplémentaire :**

---

### **13 – Dossier de l'AMO de Plagne Aime 2000 : information sur le recours en référé pré-contractuel de la société D2P**

.....M. le Maire informe le Conseil municipal du résultat du recours de la société D2P contre l'appel d'offres restreint lancé pour retenir l'Assistant à Maîtrise d'ouvrage (AMO) de l'UTN de Plagne Aime 2000.

Le juge des référés a annulé les actes de procédure accomplis par la Commune postérieurement au procès-verbal de sélection des candidatures établi le 10 mai 2012 pour l'attribution du marché.

Par conséquent, la procédure va être reprise au stade de l'envoi du dossier de consultation aux 5 entreprises dont la candidature avait été retenue.

La séance du Conseil municipal est levée.

Affiché à Aime le 18 janvier 2013

Cachet et signature

A retirer de l'affichage à compter du 20 mars 2013